

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20250722-202518D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt cinq

Le 22 juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY conseillers municipaux.

Excusés : Mr Jean-Baptiste WILLAUME, donne pouvoir à Mme Christelle MASSON, Madame Cindy TISSIER

Secrétaire de séance : Mr Jérôme VRAY

Objet : Tarif cantine 2025-2026

Madame le Maire informe les membres du conseil Municipal, qu'en accord avec la commission de fonctionnement du RPI, et l'ensemble du RPI, la proposition de facturation du repas est de 4.70€ TTC par enfant dès le 1^{er} septembre 2025. Le fournisseur des repas reste la société Newrest pour l'ensemble du RPI.

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte ce nouveau coût.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Mr Jérôme VRAY

Le Maire

Christelle MASSON

